



FORMATION CONTINUE 2026

VISIOCONFERENCE

EXERCICE PROFESSIONNEL

**COMPRENDRE SA PROTECTION SOCIALE
ET BIEN GERER SES REVENUS**

Vendredi 25 septembre, de 9h30 à 12h30

En visio : Via zoom

Vincent BERG

Conseiller en investissement auprès des avocats

TARIF :

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Comprendre le fonctionnement de leurs cotisations retraite auprès de la CNBF et estimer leurs futurs revenus à la retraite
- Mieux appréhender les rachats de trimestres et leur intérêt (ou non)
- Identifier et comprendre leurs droits et prestations en cas d'arrêt de travail, de congé maternité ou paternité (via la CPAM et la LPA)
- Lire, décrypter et comparer des contrats de prévoyance individuelle (conditions générales, garanties, exclusions) en fonction d'un cahier des charges qualitatif
- Évaluer la pertinence des différentes solutions d'épargne (livrets, Compte à terme, assurance-vie, PER, etc.) en fonction de leur profil et de leurs projets
- Comprendre les mécanismes de fonctionnement et la fiscalité d'une assurance-vie et d'un Plan d'Épargne Retraite (PER)
- Optimiser leur stratégie d'épargne à court, moyen et long terme selon leurs objectifs personnels et professionnels.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - La protection sociale

A. Rappel des prestations LPA/CNBF (Maternité, maladie, accident...)

B. La prévoyance individuelle

C. Retraite de base et complémentaire :

- Leur fonctionnement (Comment la calculer, l'anticiper, condition de reversion...)
- Dans quels cas racheter des trimestres ? Lesquels ? Quand ? Quelle option ?
- Quel niveau de complémentaire choisir ?

II - Epargne

A. Comment organiser son épargne

B. Assurance vie et PER :

- Fonctionnement
- Quoi choisir ? Dans quel cas ?
- Le PER une fausse bonne idée ?

III - Fiscalité

A. SCI IS ? IR ? Quel choix ?

B. Comment payer moins d'impôt ?

IV - Immobilier

A. Ancien ? Neuf ? Comment bien choisir ?

B. Comment choisir sa loi fiscale ?

Moyens pédagogiques :

Conférence avec échanges interactifs.

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Formation en visio via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99). Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

05 61 53 58 52

